e-

ur

0-

5 5

n

ır

X

זנ

l۶

25

,

C

t

e

C

ť

même-temps l'un des Procureurs Ecclésiastiques de MM. de Bérithe & d'Héliopolis, étant mort, ainsi que M. de Garibal, le sieur Fermanel & M. Dargenson, Procureurs existants, leur substituerent en conséquence du pouvoir que ces Evêques leur avoient donné par leur procuration, M. le Marquis de Laval & l'Abbe Brisacier. Le Ma quis de Laval étant mort, on lui substitua le Comte d'Albon, Ces actes de substitution sont des années 1668 & 1670.

Cependant les premiers bienfaiteurs du Séminaire ne se dementoient point. Monsieur de Morangis qui avoit prêté son nom pour l'acquisition de la maison, n'avoit point perdu de vue cet établissement; il légua au Séminaire par son Testament du 24 Septembre 1669, une somme de 1000 livres qui lui seroit payée chaque année pendant dix ans, à l'effet d'être employée pour les Missions.

Madame la Duchesse d'Aiguillon donna par acte entreviss du 12 Février 1674, au Séminaire accepte : par les sieurs Fermanel, Bezard & Gazil, Directeurs, 12000 livres produisant six cens livres de rente, qu'elle voulut être sournie par leur soin chaque année » à M. Pallu, Evêque d'Hé-» liopolis, & à ses successeurs François qui, à son exemple, » entretiendroient une entiere correspondance avec le Sé-» minaire, où ils choissroient un ou plusieurs Directeurs » pour leur servir d'Agents & de Procureurs: « au surplus elle dispensa les Directeurs de rendre compte en justice, mais seulement à M. l'Archevêque de Paris, auquel ils seroient soumis pour cet égard, se contentant qu'il sût justissé de l'emploi de cette somme par les livres de compte des Directeurs.

M. Pallu, Evêque d'Héliopolis, outre le pouvoir général qu'il avoit laissé à ses Procureurs en France, de toucher tous les revenus des successions qui pourroient lui écheoir, & d'en faire empioi au prosit des missions, sit encore en faveur de ces mêmes missions, une donation d'une somme de 10000 livres qu'il voulut être prise par ses Procureurs (par ces mots on entend toujours les Directeurs du Séminaire) sur le plus clair de son bien, pour être payés par cux chaque année 500 liv. aux missions des trois Vica-